

CONSEIL COMMUNAL DU 27 JANVIER 2026

Présents :

Bruno POZZONI, Bourgmestre - Président;
Kim D'HAUWER PINON, Emérence LEHEUT, ~~David GELAY~~, Cathy MINON, Delphine KONDRE, Échevins;
Annie COTTON, Maryse HOYAUX, Régis R' YADI, Elie CAPRON, Giuseppe SITA, Freddy POELART, Nurdan DOGRU, Philippe BLONDEAU, Calogero TAVERNA, Romain LELEUX, Magali IALIPRETE, Nathalie GAUCHY, Jean-Michel HOYAUX, Ünal SAUVENIERE, ~~Camille LENAIN~~, Mike MBONGO BOKETSHU, Patrick PETIT, Ronald LESCART, Anna-Rita FARNETI, René VEULEMANS, Marie-Françoise JONNIEAUX CHAPELAIN, Conseillers;
~~Marc BOITTE~~, Président du CPAS avec voix consultative;
Moïra FRANÇOIS, Directrice générale.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00.

25 membres sont présents : Monsieur l'Echevin David GELAY, Madame la Conseillère Camille LENAIN et Monsieur le Président du CPAS, Marc BOITTE, sont excusés.

SEANCE PUBLIQUE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16/12/2025.

DIRECTION GENERALE

2. Désignation d'un Conseiller de l'Action sociale : Monsieur Régis R'YADI – Vérification des pouvoirs- Election de plein droit

DESIGNE Monsieur le Conseiller communal Régis R'YADI en qualité de membre effectif représentant le groupe PS au sein du Conseil de l'Action sociale.

Il achèvera le mandat de Monsieur Etienne VARLET et entrera en fonction dès sa prestation de serment.

A l'issue de la présente désignation et conformément à l'article 17 de la Loi organique des Centres publics d'Action sociale du 08 juillet 1976, Monsieur le Conseiller communal Régis R'YADI prête en présence de Madame la Directrice générale et entre les mains de Monsieur le Bourgmestre le serment suivant : « Je jure de m'acquitter fidèlement des devoirs de ma charge ».

Il est alors pleinement installé dans ses fonctions de Conseiller de l'Action sociale.

PERSONNEL

3. Mise à disposition d'un conseiller en prévention de niveau 2 de chez Cohezio - Correction d'une erreur matérielle dans la convention de collaboration - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

ARTICLE 1er : D'APPROUVER la modification de la convention de collaboration de mise à disposition d'un conseiller en prévention de niveau 2 chez Cohezio, dans le cadre des différentes missions reprises dans les tâches d'un conseiller en prévention pour une période déterminée du 01.01.2026 au 31.03.2026 afin d'une part, de palier d'éventuelles nouvelles absences de M. Christophe JACQUET, conseiller en prévention attitré de l'Administration communale de Manage, et d'autre part et surtout, en cas de reprise de ses activités, d'aider momentanément ce dernier à résorber la charge de travail accumulée durant son absence prolongée.

ARTICLE 2 : DE RETOURNER la convention de collaboration de mise à disposition modifiée dûment signée à Cohezio et ce, avant le 27.02.2026.

COMPTABILITE

4. Approbation par la Tutelle de la redevance communale relative à la participation financière des utilisateurs des bibliothèques communales pour les exercices 2026 à 2031 inclus et de la redevance communale sur la distribution de repas scolaires et soupes dans les écoles communales de l'entité dès son entrée en vigueur et jusqu'en 2031 inclus – Communication

Le Conseil communal, siégeant publiquement,
reçoit communication de la décision de la Tutelle relative à l'objet précité.

5. Réformation par la Tutelle de la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2025 - Communication

Le Conseil communal, siégeant publiquement,
reçoit communication de la décision de la Tutelle relative à l'objet précité.

6. Approbation par la Tutelle du règlement de perception de la taxe communale sur les loges foraines, les loges mobiles, les activités de gastronomie foraines, les cirques et autres chapiteaux et représentations assimilées pour les exercices 2026 à 2031 inclus - Communication

Le Conseil communal, siégeant publiquement,
reçoit communication de la décision de la Tutelle relative à l'objet précité.

7. Approbation par la Tutelle de la redevance communale pour la location de matériel de signalisation pour les exercices 2026 à 2031 inclus et de la redevance communale relative à la mise à disposition d'infrastructures communales et de matériel pour les exercices 2026 à 2031 inclus - Communication

Le Conseil communal, siégeant publiquement,
reçoit communication de la décision de la Tutelle relative à l'objet précité.

8. Règlement redevance sur les centres sportifs et créatifs de vacances - Exercices 2026 à 2031 - Courrier exécutoire par expiration du délai de tutelle - Communication

Le Conseil communal, siégeant publiquement,
reçoit communication de la décision de la Tutelle relative à l'objet précité.

9. C.P.A.S. – Budget de l'exercice 2026 - Arrêt - Décision - Vote

Décide par 20 oui et 5 non d'arrêter et d'approuver le budget de l'exercice 2026 présenté par le Centre public d'Action sociale de Manage.

PETITE ENFANCE

10. Crèche « La Tarentelle » - Abrogation du contrat d'accueil approuvé par le Conseil communal en séance du 31 octobre 2023 – Approbation du nouveau contrat d'accueil cadre - Décision-Vote

Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'abroger le contrat d'accueil approuvé par le Conseil communal en séance du 31 octobre 2023 ;

Article 2 : d'approuver le nouveau contrat d'accueil cadre relatif à notre crèche « La Tarentelle ».

11. Crèche « La Tarentelle » – Approbation du projet d'accueil 2026 - Décision-Vote

Décide à l'unanimité d'approuver le Projet d'accueil 2026, rédigé conformément aux exigences de l'ONE et adapté à l'augmentation de capacité à 21 places – Subside 2.

PLAN DE COHESION SOCIALE (PCS)

12. Action 6.2.01 « Cadastre de volontaires et de bénévoles » - Renouvellement de la demande de labellisation en tant que « Commune Volontaire » - Décision-vote.

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver la demande de labellisation « commune volontaire » ;

Article 2 : d'autoriser le service à renvoyer la demande de labellisation "commune volontaire" auprès de la Plateforme de Volontariat ;

Article 3 : de s'engager à organiser un moment formel et convivial pour communiquer autour de l'obtention de ce label ;

DIVISION TRAVAUX

13. Convention relative aux hydrants (bornes incendie) reliés au réseau de distribution de la SWDE - Décision-Vote

DÉCIDE par 20 oui et 5 abstentions d'approuver la convention relative aux hydrants (bornes incendie) reliés au réseau de distribution de la SWDE.

14. Marché de rénovation et extension du recyparc de Manage et aménagement du rond-point de la ZAE de Manage-Bellecourt - Convention relative à la prise en charge de la part des travaux non subsidiés - Décision-Vote

DÉCIDE par 20 oui et 5 abstentions d'approuver la convention relative à la prise en charge de la part des travaux non subsidiés concernant le marché de rénovation et extension du recyparc de Manage et d'aménagement du rond-point de la ZAE de Manage-Bellecourt et l'estimation de la quote-part communale s'élevant aujourd'hui à 55.865,39 € TVAC.

ENVIRONNEMENT

15. Renouvellement de la convention intercommunale avec la Ville de Charleroi - Médiation SAC/DÉCRET - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'abroger la convention de collaboration intercommunale avec la Ville de Charleroi relative aux sanctions administratives communales votée par le Conseil communal en date du 24 mars 2009 ;

Article 2 : d'approuver la nouvelle convention de collaboration ci-jointe avec la Ville de Charleroi ;

Article 3 : d'envoyer la convention intercommunale par courrier à Monsieur Thomas DERMINE – Bourgmestre de la Ville de Charleroi et à Monsieur Gérard VARELLI – Médiateur SAC/Décret.

SPORTS

16. Organisation de l'Ethias Tour de Wallonie – Approbation de la convention – Décision-Vote

Décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention rédigé par l'asbl TRW'ORGANISATION ayant son siège 49, rue Cense de la Motte à Manage dans le cadre de l'organisation du "Grand départ" de l'Ethias Tour de Wallonie les 31 mai et 1er juin 2026.

DIRECTION GENERALE

17. QUESTIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Conseil communal, siégeant publiquement, prend acte de la réponse du Collège communal à la question suivante, au sujet de laquelle il est peu ou prou débattu :

Madame la Conseillère Marie-Françoise JONNIEAUX CHAPELAIN :

Boucle du Hainaut (question orale)

Les Conseillers n'ayant plus de questions ni de remarques à formuler, Monsieur le Président clôture la séance publique à 19h58 et prononce le huis-clos.

Monsieur le Président clôture la séance à 20h10.

Par le Conseil,

La Directrice générale,
Moïra FRANÇOIS

Le Bourgmestre - Président,
Bruno POZZONI